

Fondée en **septembre 2014**, l'association **Festiv' en Marche**, dont le siège est fixé à la Mairie de Mouhet (36170), a pour objet de **développer toute forme d'Art et de Culture en milieu rural, et plus particulièrement sur le territoire de la Communauté de Communes de la Marche Occitane et du Val de l'Anglin située dans le sud du Département de l'Indre (36)**.

Festiv' en Marche, c'est d'abord un festival de chanson française qui a vu le jour en juin 2011 sur la commune de Mouhet avec la venue du "grand" **Allain Leprest**. Depuis, d'autres chanteurs confirmés comme : **Christian Paccoud, Morice Benin, Jacques Bertin, JeHaN, Serge Utgé Royo, Gérard Pierron, Jean-Michel Piton...** sont venus s'y produire ainsi que des chanteurs moins connus (*ou, plutôt, trop méconnus !*). **Festiv' en Marche**, c'est aussi - *par son concours ouvert aux auteurs et/ou compositeurs interprètes de deux régions : le Centre / Val de Loire et l'Aquitaine / Poitou-Charentes & Limousin* - la découverte de **nouveaux talents**. Viennent ensuite se rajouter les spectacles réservés au jeune public, la sensibilisation auprès des enfants et adolescents par le biais d'ateliers, l'éveil musical, les expositions autour de cette chanson dite à texte et d'expression, les hommages aux disparus (**Claude Nougaro, François Béranger, Félix Leclerc...**), les rendez-vous Jazz, le théâtre, des projections/débats...

La qualité de membre s'obtient par le versement d'une cotisation annuelle et après approbation du Conseil d'Administration.

Les membres bénéficient, notamment, des droits et avantages suivants :

- vote aux Assemblées,
- tarifs réduits aux manifestations organisées par l'association,
- tarifs réduits aux Bains-Douches de Lignières (18)
- infos prioritaires...

Vous devenez :

- membre adhérent en versant une cotisation annuelle de **15 €** / personne ou **25 €** / couple, Depuis le 26 janvier 2015, l'association est reconnue d'intérêt général. Elle remplit donc les critères définis aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts pour que les **dons*** qui lui sont alloués ouvrent droit à réduction d'impôt sur le revenu. ***Don** = somme allouée – montant de la cotisation.

Une carte d'adhérent nominative est adressée à chaque membre.

Les statuts de l'association pourront être envoyés sur simple demande.

.....
Bulletin d'adhésion à découper et à envoyer dûment complété et signé à :

Festiv' en Marche – 1 rue Beauregard 36170 Saint-Benoît-du-Sault

Madame, Nom et Prénom

Monsieur, Nom et Prénom

Adresse

Tél. **Courriel** @

Souhaite(nt) devenir membre(s) de l'association **Festiv' en Marche**.

Ci-joint un règlement de :

15 € (1 personne) **25 €** (couple) par chèque libellé à l'ordre de Festiv' en Marche

ou un montant de € (*membre bienfaiteur*)

Fait à le / / 201.....

Signature